

**Compte rendu du conseil académique
de l'Université Confédérale Léonard de Vinci du 2 octobre 2017**

Membres présents et/ou votants au conseil d'administration.

Présidente : Hélène Pauliat avec 2 procurations

Collège n°1-A (Professeurs) : Ladjet Bellatreche avec 2 procurations
Jean-Philippe Biolley avec 2 procurations
Thierry Hauet avec 2 procurations
Alain Sauviat avec 2 procurations

Collège n°1-B (autres enseignants) : Nicolas Bourmeyster avec 1 procuration
David Helbert
Olivier Chavasseau avec 1 procuration
Nathalie Thiriet avec 1 procuration
Florent Viro

Collège n°2 (autres personnels) : Cédric Vautherot

Collège n°3 (usagers) :

Collège n°4 (Représentants établissements) : Sylvain Dubois avec 1 procuration

Collège 5 (personnalités extérieures) :

Composition du CAC pour la séance du 2 octobre 2017

Nombre de membres constituant le conseil : 45
Quorum : 23
Présents : 12
Procurations : 14
Nombre des membres participants à la délibération : 26

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Approbation du compte rendu du CAC du 9 juin 2017.
- 2 – Présentation de la politique doctorale de la COMUE Léonard de Vinci par le vice-président.
- 3 – Présentation des observations des comités HCERES sur les écoles doctorales.
- 4 – Création d'un groupe de travail du CAC sur les collaborations possibles avec l'ESENER.
- 5 – Point d'avancement sur le projet de création d'un DATA Center régional.
- 6 – Présentation du projet de création d'Open Badges.
- 7 – Questions diverses.



Le conseil académique a débuté à 14H. Après un mot d'accueil de la présidente du CAC, Hélène Pauliat a débuté la séance par l'approbation du compte rendu du CAC du 9 juin 2017.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil académique.

Elle passe ensuite la parole à Pierre Gabette qui présente la nouvelle composition du CAC, après la modification des statuts de la ComUE Léonard de Vinci. Il indique que le nombre des membres du CAC est passé de 92 à 45, dont : 28 pour le collège 1 (enseignants-chercheurs et enseignants) contre 58 précédemment ; 3 pour le collège 2 (représentants des autres personnels) contre 7 ; 5 pour le collège 3 (étudiants) contre 12 ; 3 pour le collège 4 (représentants des établissements) contre 7 ; 6 pour le collège 5 (personnalités extérieures et qualifiées) contre 8.

1 –Présentation de la politique doctorale de la ComUE Léonard de Vinci.

Gérard Mauco, vice-président en charge des écoles doctorales présente la politique doctorale de la ComUE.

En introduction, il indique que la politique doctorale de la ComUE vise à atteindre 4 objectifs :

- développer l'attractivité nationale et internationale ;
- renforcer l'internationalisation des EDs ;
- donner une formation de haut niveau aux doctorants ;
- améliorer le lien des ED avec le tissu socio-économique.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, la ComUE a construit un projet conduisant à la création de 8 écoles doctorales :

- ED1 : Chimie, Ecologie, Géosciences et Agrosociétés Théodore Monod (110 HDR – 160 doctorants) ;
- ED2 : Sciences biologiques et santé (165 HDR - 125 doctorants) ;
- ED3 : Sciences et ingénierie des matériaux, Mécanique, Energétique (160 HDR – 250 doctorants) ;
- ED4 : Sciences et ingénierie des systèmes, Mathématiques, Informatique (180 HDR - 290 doctorants) ;
- ED5 : Sciences du langage, Psychologie, Cognition, Education (40 HDR – 100 doctorants) ;
- ED6 : Humanités (110 HDR – 280 doctorants) ;
- ED7 : Droit et Sciences Politiques (85 HDR – 270 doctorants) ;
- ED8 : Sciences de la société, Territoires, Sciences économiques et de gestion (85 HDR – 170 doctorants).

Pour assurer le fonctionnement de ces 8 EDs, 3 instances sont mises en place : le conseil pour la formation doctorale au niveau de la ComUE, le conseil de l'ED au niveau de l'école doctorale ; le collège doctoral de site au niveau du site.

S'agissant des compétences, certaines sont transférées au niveau de la ComUE. Il s'agit notamment de la politique globale et des formations. En revanche, certaines demeurent au niveau des établissements. Il s'agit notamment du recrutement des doctorants et de la délivrance du diplôme.

Enfin, trois types de formation sont mises en place : des formations spécifiques gérées au niveau des établissements, des formations thématiques financées par la ComUE et des formations transversales organisées par l'UCLdV.

A l'issue de cette présentation, les membres du CAC demandent des précisions sur la nature des formations dispensées et si un bilan des formations a été réalisé. Sur ce point, le vice-président indique qu'il a été tenu compte de l'évaluation des formations par les doctorants pour élaborer ce nouveau programme. En tout état de cause, des évaluations seront systématiquement réalisées à l'issue de chaque formation.

❖ - Présentation des observations des comités HCERES sur les écoles doctorales.

Loïc Vaillant présente les premiers retours du HCERES sur l'évaluation de nos écoles. Les points à améliorer portent notamment sur les éléments suivants :

- l'absence de site internet pour chaque école doctorale ;
- le manque de convergence entre les procédures au sein des trois établissements ;
- l'absence de charte doctorale et de convention de formation commune ;
- le suivi de l'insertion professionnelle des doctorants ;
- l'absence de budget propre aux EDs ;
- le manque d'implication des doctorants dans les conseils ;
- l'absence des recrutements mutualisés entre les 3 établissements ;
- l'absence d'autoévaluation au sein de l'UCLdV.

Sur chacun de ces points, il conviendra d'apporter des réponses adaptées. D'ores et déjà, et sans attendre les retours du HCERES, la ComUE a créé un site internet pilote qui sera décliné par ED. Elle a également élaboré une charte doctorale et une convention de formation. Les autres points sont plus complexes et nécessitent des échanges avec les directeurs d'EDs et les établissements.

Des membres du CAC soulignent la nécessité de renforcer la convergence entre les EDs. Ils indiquent toutefois la nécessité de prendre en compte les spécificités des établissements pour élaborer un modèle efficace et compris de tous.

3- Création d'un groupe de travail du CAC sur les collaborations possibles avec l'ESENER.

Lors du précédent CAC, Loïc Vaillant a présenté les collaborations envisagées avec l'ESENER :

- Un groupe de travail sur les formations au numérique et aux méthodes innovantes
- Un autre sur l'Europe
- Un dernier sur les formations dispensées aux doctorants.

Il fait ensuite un point d'avancement sur chacun de ces sujets.

La ComUE a d'ores et déjà débuté la collaboration sur les formations au numérique et aux méthodes innovantes avec les OpenBadges. Il y a une première réunion programmée le 9 octobre à l'ESENER sur ce projet. Cette réunion débutera par une intervention de Serge Ravet, spécialiste du sujet. Les membres du CAC sont invités à y participer.

La ComUE a rencontré l'ESENESR pour avancer sur nos collaborations concernant l'Europe. Nous souhaitons commencer à travailler selon trois axes différents : la création d'une formation à destination des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sur l'organisation de l'Europe, les financements possibles, les moyens à mettre en œuvre pour remporter les appels à projets ; la création d'un MOOC sur la même thématique mais qui pourrait toucher un public plus large ; l'organisation d'un évènement à Poitiers pour échanger sur les questions d'enseignement.

Pour avancer sur ces questions, nous allons créer un comité de pilotage. Les membres du CAC sont évidemment invités à participer à ce comité de pilotage.

Les membres du CAC sont intéressés par ces thématiques. Des questions sont notamment posées sur les critères d'attribution des badges. Un membre du CAC demande si les formations à l'Europe seront ouvertes aux enseignants-chercheurs. Sur ce point, Loïc Vaillant répond favorablement.

La présidente interroge les membres du CAC pour savoir s'il y a d'ores et déjà des personnes qui souhaitent participer au comité de pilotage. En l'absence de réponse, elle demande à la ComUE d'adresser par mail une invitation à participer à ces réunions de travail.

4- Point d'avancement sur le projet de création d'un DATA Center régional

La COMUE Léonard de Vinci s'associe à la COMUE Aquitaine pour la labellisation d'un Datacenter en région Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre de l'Agenda Numérique, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (MESRI) a lancé un appel d'offres pour engager une démarche de modernisation des infrastructures et des services numériques qui s'appuie notamment sur une labellisation des Datacenters régionaux de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). Le 5 septembre 2017, les COMUE'S Aquitaine et Léonard de Vinci ont répondu conjointement à cet appel d'offres.

Depuis la mi-juin, dès réception de l'appel à candidature et afin de définir notre projet commun, nous avons établi un Comité Opérationnel composé des Vice-présidents (VP) Numériques et des Directeurs des Systèmes d'Information (DSI) des établissements.

Cette dynamique ESR a été renforcée, avec l'aide de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (D.R.R.T), par un Comité de Coordination et de Pilotage à l'initiative commune du Préfet de Région, du Recteur de l'Académie d'Aquitaine et du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, auquel se sont joints les Présidents et Directeurs des Établissements.

La méthodologie commune a permis de proposer une feuille de route Nouvelle-Aquitaine, sur 10 ans, afin de mettre en œuvre une démarche innovante de Plateforme d'Hébergement Mutualisée, tout en favorisant le maillage du territoire.

Plusieurs régions ont répondu à cet appel, les résultats seront connus fin 2017.

Des membres du CAC demandent si la question des réseaux a été abordée. En effet, un Datacenter unique ne peut fonctionner que si les réseaux sont modernisés. Sur ce point, Loïc Vaillant indique que le développement des réseaux est un préalable pour tout projet de Datacenter. Cette question est bien au cœur de la réponse à l'appel d'offres.

Un membre du CAC s'interroge sur les mesures de sécurité à prendre lors de la construction d'un tel équipement. Il demande également le lieu d'implantation de ce Datacenter. Sur le second point, Loïc Vaillant indique que le lieu n'est pas arrêté. S'agissant des mesures de sécurité, c'est évidemment un point crucial qui justifie précisément la création d'une telle structure.

5 – Présentation du projet de création d'Open Badges.

En introduction de ce point, il est tout d'abord rappelé que les « open badges » sont des badges numériques qui se présentent sous la forme d'icônes et qui identifient des compétences développées dans des cadres informels. Ces badges contiennent des informations sur l'institution ou la personne qui a attribué le badge, sur les critères d'attribution, sur la date d'émission, sur les compétences liées.

La ComUE souhaite s'emparer des Open badges pour reconnaître différentes activités : les activités extracurriculaires des étudiants ; les compétences entrepreneuriales ; mais également pour développer les activités touristiques, dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Poitiers.

Ce point donne lieu à plusieurs questions de la part des membres du CAC, notamment sur les modalités de reconnaissance des compétences. Plusieurs membres insistent pour que les critères d'obtention d'un badge soient définis précisément. Ils demandent également quel est le processus de validation des compétences. Loïc Vaillant et Caroline Belan-Ménagier qui porte ce projet pour la ComUE indique que ces points doivent encore être précisés, mais qu'ils feront l'objet d'une attention toute particulière, dans le respect de l'esprit des Open Badges.



A l'issue de ces débats, et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 16 h 30.